



COMPLEMENT

DOSSIER D'INSCRIPTION

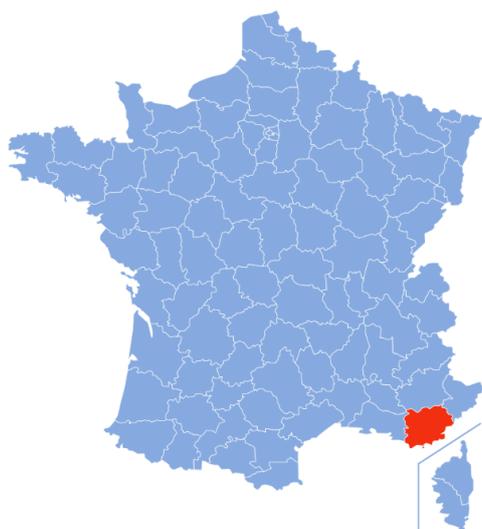
SEJOUR ETE 2022

10-13 ans

« MULTISPORTS »

14-17 ans

« COSTA BRAVA »



Dates à retenir et nouvelles modalités d'inscription:

A partir du **LUNDI 23 MAI 2022** :

Retrait des dossiers

Avant **MERCREDI 8 JUIN 2022** :

NOUVEAU Envoi du dossier par mail (enfancejeunesse@villes-soeurs.fr)
pour une utilisation du Portail Famille

A partir du **LUNDI 13 JUIN 2022** :

Pré-inscription

☞ sur le Portail Famille **NOUVEAU**

Ou

☞ à la CCVS sur RDV, à prendre sur www.villes-soeurs.fr

La date de pré-inscription sera prise en compte pour le passage du dossier en Commission d'attribution des places.

LUNDI 27 JUIN 2022 à 14 h : Commission d'attribution des places.

(Présence uniquement des membres de la commission)

Les réponses (Dossier « retenu » ou « Liste d'attente ») seront communiquées par mail.

Réunion d'information à la CCVS :

MERCREDI 6 JUILLET - 17h pour le « Séjour Multisports »

MARDI 5 JUILLET - 17h pour le « Séjour Costa Brava »

VENDREDI 8 JUILLET 2022 : Date limite pour rendre les documents manquants.

Le règlement du séjour se fera, après le séjour :

- **Par carte bancaire sur le portail famille**

Ou

- **par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces à la CCVS**

Tarif du Séjour (avant déduction des CIAS) :

Séjour VAR		Séjour COSTA BRAVA	
Resident 28 communes	Extérieur 28 communes (Aucune dérogation possible)	Resident 28 communes	Extérieur 28 communes (Aucune dérogation possible)
280 €* 	840 €* 	280 €* 	840 €*

* Déduction possible de la CAF, CE et autres organismes.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
	Dossier reçu le :
	<input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Accueil <input type="checkbox"/> sur RDV avec
	<input type="checkbox"/> Saisie Diabolo le par
	<input type="checkbox"/> Export le

Nom et prénom du participant :
<input type="checkbox"/> Séjour " Multisports "
<input type="checkbox"/> Séjour " Costa Brava "
N° de dossier :

COMPLEMENT DOSSIER D'INSCRIPTION

SEJOUR ETE 2022

Merci de ne pas utiliser d'agrafes pour vos documents.

Dossier Administratif 2022 <i>(Si pas encore rendu en 2022)</i>	<input type="checkbox"/> Fiche FAMILLE 2022 <input type="checkbox"/> Fiche ENFANT 2022	<i>Documents à télécharger</i>
Documents communs aux 2 séjours	<input type="checkbox"/> Test d'aisance aquatique à faire en piscine <input type="checkbox"/> Bon d'acceptation des critères d'admissibilités aux séjours <input type="checkbox"/> Bon Vacances de la CAF pour déduction de votre facture. <i>(Facultatif)</i>	p. 1 p. 2
Uniquement pour le Séjour « Multisports »	<input type="checkbox"/> Fiche Autorisations Séjour « Multisports » <input type="checkbox"/> Fiche médicale – certificat de non contre-indication à la pratique sportive <input type="checkbox"/> Charte d'engagement individuel - séjour « Multisports »	p. 3 p. 4 p. 5
Uniquement pour le Séjour « Costa Brava »	<input type="checkbox"/> Fiche Autorisations Séjour « Espagne » <input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité du participant <input type="checkbox"/> Carte Européenne d'Assurance Maladie au nom du participant <input type="checkbox"/> Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale <input type="checkbox"/> Pièce d'identité en cours de validité du parent signataire <input type="checkbox"/> Extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille <u>si l'enfant porte un nom différent</u> du parent signataire	p. 6 p.7
Documents à conserver par la famille	<input type="checkbox"/> Dossier d'information - séjour « Multisports » <input type="checkbox"/> Trousseau - séjour « Multisports » <input type="checkbox"/> Charte du Bien vivre ensemble – séjour « Espagne » <input type="checkbox"/> Trousseau – séjour « Espagne »	p. 8 p. 9 p. 10 p. 11

Séjour :

Nom et prénom du participant :

TEST D'AISANCE AQUATIQUE PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUE ET NAUTIQUES EN ACCUEILS DE MINEURS (ACM)

(Obligatoire – non substituable par un brevet de natation en nage libre)

En centre de vacances, la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, de ski nautique, nage en eau vive, glisse aérotractée nautique, voile) est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Je soussigné(e),

Titulaire du diplôme :

Délivré le : / /

Certifie que l'enfant

a passé avec succès le test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques tels que défini dans l'Arrêté du 25 avril 2012 :

- Effectuer un saut dans l'eau,
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes,
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes,
- Nager sur le ventre sur un parcours de 20 mètres,
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Fait à, Le / /20....

Signature et cachet de la piscine

Séjour :

Nom et prénom du participant :

BON D'ACCEPTATION DES CRITERES D'ADMISSIBILITES AUX SEJOURS

Je soussigné(e), responsable légal de atteste avoir pris connaissance :

- des critères d'admissibilités des places pour les séjours organisés par la Communauté de Communes des Villes Sœurs et m'engage à les accepter.

Hierarchisation des critères d'admissibilité :	
Séjour SKI	Séjour ETE
1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS	1. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI ou ETE avec la CCVS
2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour SKI avec la CCVS	2. Enfant résidant sur les 28 communes, jamais parti en Séjour ETE avec la CCVS
3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS Ski (hors année précédente)	3. Enfant résidant les 28 communes, parti 1 fois ou plus en Séjour-CCVS ETE (hors année précédente)
4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS Ski l'année précédente	4. Enfant résidant les 28 communes, parti en Séjour-CCVS ETE l'année précédente
5. Enfant non résidant sur les 28 communes	5. Enfant non résidant sur les 28 communes

- du fait qu'un dossier rendu complet avant la commission d'attribution des places peut ne pas être admis et être sur Liste d'attente.
- qu'à partir du 8 juillet, je serai redevable de l'intégralité du coût du Séjour pour tout désistement d'un dossier ADMIS n'ayant pu être remplacé par la CCVS, pour l'absence de la Vaccination antipoliomyélitique (obligatoire) ou pour l'absence des documents sous réserve.

- Mon enfant, **résidant** les 28 communes, n'est **jamais parti** en Séjour **Ski** ou **Eté** avec la CCVS.
- Mon enfant, **résidant** les 28 communes, n'est **jamais parti** en Séjour **ETE** avec la CCVS.
- Mon enfant, **résidant** les 28 communes, est **déjà parti** au séjour **ETE en 2019 et/ou avant**, organisé par la CCVS.
- Mon enfant, **résidant** les 28 communes, est **déjà parti** au séjour **ETE 2021 (dernier séjour été)** organisé par la CCVS.
- Mon enfant n'est **pas résidant** des 28 communes.

Date :

Nom-Prénom du responsable légal :

Signature :

Séjour :

Nom et prénom du participant :

FICHE AUTORISATIONS – Séjour « Multisports »

Votre enfant vient-il pour la 1^{ère} fois en séjour : Oui Non

Votre enfant sait-il nager ? Oui Non

Autorisez-vous votre enfant à se baigner ? Oui Non

Votre fille est-elle réglée ? Oui Non

Votre enfant a-t-il des affinités avec un autre participant du séjour ? (Souhait d'intégrer une même chambre ainsi qu'un même groupe d'activités) Oui Non

Si oui, précisez le nom de l'autre participant :

Personne à contacter en cas d'urgence, si indisponibilités des parents

Mme M.

Lien de parenté avec l'enfant :

Adresse :

Téléphone : / /

IMPORTANT

Je soussigné(e), responsable légal de autorise la direction à faire transporter, à faire soigner et pratiquer les interventions chirurgicales en cas de nécessité. Je m'engage également à rembourser les frais médicaux avancés par Océane Voyages Juniors durant le séjour. Après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscriptions et de fonctionnement des séjours, j'autorise le jeune à participer à toutes les activités prévues. Je déclare exacts les renseignements et informations médicales portées dans ce dossier.

Je m'engage à régler les droits d'inscription au séjour à la CCVS dans les délais impartis.

Je certifie être assuré, auprès de mon assurance, pour le rapatriement de mon enfant en cas de nécessité sur le séjour (problème de santé, mesure disciplinaire...)

Je m'oppose à ce que mes coordonnées personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale de la part d'Océane Voyages Juniors : Oui Non

DATE :

Nom :

Signature du représentant légal

Séjour :

Nom et prénom du participant :

FICHE MEDICALE – CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE – Séjour « Multisports »

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Nom et Adresse du Praticien :

Certifie avoir examiné ce jour le (la) jeune

NOM, Prénom

Inscrit(e) au séjour « Multisports » dans le VAR du lundi 18 au dimanche 31 juillet 2022 et l'avoir reconnu(e) apte à pratiquer toutes les activités sportives durant le séjour notamment le canyoning, la via souterrata, l'équitation, les activités aquatiques etc...

Observations :

DATE :

Nom :

Signature du représentant légal

Séjour :

Nom et prénom du participant :

CHARTRE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL – SEJOUR « MULTISPORTS »

(Obligatoire pour tous les jeunes de plus de 12 ans)

Les participants aux séjours proposés par Océane Voyages Juniors ont **des tranches d'âges homogènes**, ce qui permet de passer de vraies vacances avec un encadrement solide, qualifié et de participer à de multiples activités sportives de détente et de découverte.

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, **chacun s'engage à appliquer les règles élémentaires de vie suivantes :**

- Respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement :** horaires de réveil et de coucher, rythme des activités, règles de vie à l'intérieur des locaux communs, regroupement à l'issue des quartiers libres. La mixité est interdite dans les lieux de sommeil, les relations sexuelles non admises.
- Participer à la vie collective selon les séjours :** en particulier pour les raids et itinérances et les centres en autogestion (composition des menus, achat, cuisine, vaisselle, montage de tentes...).
- Participer au centre dans le respect des relations cordiales et conviviales** dont sont exclus toutes attitudes violentes, tout langage irrespectueux tant à l'égard des adultes que des autres participants.
- A ne pas consommer des boissons alcoolisées** qui sont interdites à l'intérieur comme à l'extérieur du centre
- A ne pas introduire dans le centre des produits toxiques.** La détention et/ou la consommation de drogue quelle qu'elle soit est interdite, la drogue que pourrait éventuellement détenir le participant sera immédiatement remise aux autorités.
- Il est **interdit de fumer** dans les locaux pour tous les participants : adultes/ jeunes
- Le vol et/ou le vandalisme, la destruction volontaire de matériel appartenant à l'Agence ou à un tiers sont intolérables.** La répartition des dommages, en application du code civil, sera due par les parents, aucune assurance n'acceptant de couvrir ces risques. Au cas où la victime (ou son représentant) du vol ou de l'acte de vandalisme porterait plainte auprès des autorités de police, Océane Voyages Juniors dégage entièrement sa responsabilité.

En cas de manquement à l'une des règles énoncées ci-dessus, **un renvoi disciplinaire du participant pourra être envisagé** par Océane Voyages Juniors, en liaison avec sa famille. Dans ce cas, aucun remboursement même partiel du séjour ou de ses composantes ne sera dû par l'Agence. Les frais de retour et d'accompagnement éventuels seront à la charge intégrale de la famille.

Fait à, le

Signature du(des) responsable(s) précédée de la mention
«Lu & approuvé, bon pour accord»

Signature du jeune précédée de la mention
«Lu & approuvé, bon pour accord»

Séjour :

Nom et prénom du participant :

FICHE AUTORISATIONS – Séjour « Costa Brava »

Je soussigné(e) M./Mme

responsable légal de l'enfant

- M'engage à régler les droits d'inscription au séjour à la CCVS dans les délais impartis.
- M'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant pendant le séjour
- Certifie être assuré, auprès de mon assurance, pour le rapatriement de mon enfant en cas de nécessité sur le séjour (problème de santé, mesure disciplinaire...)
- **Autorise mon enfant à fumer (uniquement pour les plus de 16ans) :** **Oui** **Non**
- Certifie, ainsi que mon enfant, avoir pris connaissance de la charte du bien vivre ensemble ci-après et déclarons l'accepter
- Autorise Tootazimut à prendre des photographies ou des vidéos de mon enfant pendant les activités ou la vie quotidienne et à les utiliser sur ses supports de communication. Tootazimut se réserve la possibilité de céder les droits d'utilisation de ces photos à l'ensemble des entités juridiques du groupe associatif UCPA, qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie ou en vidéos au cours de son séjour, nous vous remercions de joindre au présent dossier une lettre indiquant votre refus.

DATE :

Nom :

Signature du représentant légal

Pour mieux connaître votre enfant

Votre enfant vient-il pour la 1^{ère} fois en séjour ? **Oui** **Non**

Votre enfant sait-il nager ? **Oui** **Non**

Votre fille est-elle réglée ? **Oui** **Non**

Votre enfant a-t-il des affinités avec un autre participant du séjour ? (Souhait d'intégrer une même chambre ainsi qu'un même groupe d'activités) **Oui** **Non**

Si oui, précisez le nom de l'autre participant :

Personne à contacter en cas d'urgence, si indisponibilités des parents

Mme M.

Lien de parenté avec l'enfant :

Adresse :

Téléphone : / /

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :**

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre _____)⁽²⁾
(Préciser : _____)
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les noms, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

DOSSIER D'INFORMATION ETE – Séjour « Multisports »

RECOMMANDATIONS

Tous nos séjours sont assurés en «**Responsabilité Civile**», «**Individuelle Accident**» et «**Assistance rapatriement**». Il est toutefois conseillé de vérifier que votre contrat d'assurance de personnes couvre les dommages corporels qui peuvent exposer les jeunes aux activités auxquels ils participent. En cas d'accident, si aucune responsabilité n'a pu être dégagée, c'est l'assurance de personnes souscrite par la victime qui indemniserait son préjudice.

 Nous vous recommandons vivement de consulter avant le départ le site du ministère des affaires étrangères pour connaître : les formalités à accomplir pour se rendre dans le pays choisi : documents d'identité obligatoires, consigne de santé, législation du pays visité, via <http://www.diplomatie.gouv.fr>

 Les 6-12 ans remettront leur argent de poche à l'équipe d'animation dans un porte monnaie sur lequel vous aurez noté son nom, ainsi que la somme confiée. Un récapitulatif des achats vous sera remis à la fin du séjour. Les plus grands le gèreront eux-mêmes. Les séjours étant «tout compris», une somme maximale de 25€ pour les enfants, de 50€ à 75€ pour les adolescents qui partent en France et 100€ pour les séjours à l'étranger semble suffisante.

 Une nourriture **saine, équilibrée et variée** fait partie de nos principales préoccupations . A table, on goûte au moins « un peu de tout ». Si l'enfant a une alimentation particulière (allergie, régime médical ou religieux) merci de le préciser sur le dossier d'inscription et de le donner au moment du départ au directeur ou à l'animateur sur place.

 Les jeunes peuvent envoyer du courrier aux parents. Il est demandé aux parents de bien vouloir **joindre les enveloppes timbrées et libellées**.

 Tout le linge doit être **marqué au nom de l'enfant** y compris les vêtements portés le jour du voyage (il suffit pour cela d'inscrire les nom et prénom de l'enfant sur l'étiquette d'entretien du vêtement). Pour les plus jeunes, il est recommandé de faire la valise avec l'enfant. Pour les séjours de plus de 7 nuits, une lessive sera faite chaque semaine.

 Les consoles de jeux, les téléphones portables, les tablettes, les objets et les vêtements de valeur sont à éviter car **en cas de perte ou de vol, ils ne seront pas remboursés**. Par ailleurs, les téléphones portables qui seront confiés à l'équipe d'animation **ne devront pas excéder 40€**.

 En collectivité, il est important **d'adhérer à certaines règles de vie** qui permettent le respect d'autrui. La **cigarette est interdite jusqu'à 16 ans**, au-delà, sa consommation est réglementée (fumer qu'à l'extérieur des locaux et en dehors des temps d'activités). Elle est soumise à l'autorisation des parents et à l'accord du responsable du séjour. **Aucune mixité n'est acceptée** dans les espaces de nuit. **L'alcool et tout produit nocif et illicite sont strictement interdits**. Pour le respect du groupe et la réputation de notre organisme, tout manquement grave à ces règles entraînera le renvoi immédiat aux frais de la famille (comprenant les frais de l'accompagnateur s'il y a lieu).

 En cas de maladie durant le séjour, l'enfant est vu par un médecin et les parents sont prévenus par le directeur. **L'organisme avance les frais** et demande ensuite **le remboursement des parents** qui se font eux-mêmes rembourser par leur caisse primaire d'assurance maladie ou par leur mutuelle. Ne pas omettre de remplir correctement la fiche sanitaire et de la signer.

 Pour les séjours adolescents, les jeunes peuvent bénéficier de «**quartiers libres**» dans un laps de temps déterminé à l'avance par l'équipe. Ceux-ci sont organisés de manière à ce que les jeunes se déplacent par groupe de 3 ou 4. Ils ont les coordonnées téléphoniques d'un des animateurs du groupe.

 N'hésitez pas à vous renseigner **sur les prévisions météo** avant le départ du jeune sur le séjour. Cela vous permettra de mettre dans sa valise les vêtements nécessaires selon les conditions météorologiques.

Où avoir des nouvelles du jeune



Un SMS vous sera envoyé au numéro indiqué dans la fiche d'inscription lors de l'arrivée des enfants sur le centre.



L'agence Océane Voyages reste à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 17h00. En dehors de ces heures et durant le déroulement des séjours, une permanence d'urgence (**7j/7 et 24h/24**) est mise en place. Le numéro est consultable sur le répondeur de l'agence au 03 20 09 80 00.



Océane Voyages Juniors met en place pour ces séjours fixes un blog séjour sécurisé sur le site <https://www.ondonedesnouvelles.com> vos identifiants et code de connexion seront notés sur la convocation de départ. (Nous mettons la priorité sur l'encadrement des jeunes, aussi le blog peut ne pas être mis à jour régulièrement. Sur certaines destinations, des problèmes techniques (faible débit) peuvent empêcher un fonctionnement correct du blog. Dans ce cas, un message indiquera que des photos seront mises en ligne après le séjour).



Service Enfance Jeunesse—CC des Villes Soeurs

Notre projet éducatif

Plus que des grands discours et des « grands » mots, l'état d'esprit qui anime les équipes d'Océane Voyages Juniors est le suivant :

« Permettre aux jeunes **de s'épanouir dans un cadre agréable**, en pratiquant **des activités motivantes** et ce en toute **sécurité**. La fréquentation de nos centres de vacances doit permettre aux jeunes de bénéficier des avantages de la vie en collectivité tout en existant en tant qu'individu ».

Agrément Jeunesse et Sport

Tous nos séjours de plus de 6 participants et de plus de 3 nuits consécutives font l'objet d'un **agrément auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale**, les numéros d'agrément vous seront communiqués sur simple demande.

TROUSSEAU – Séjour « Multisports »

Quelques conseils

- Nous vous recommandons de **marquer le linge au nom de l'enfant** afin d'éviter les pertes.
- Il est préférable de **faire la valise en présence de l'enfant** afin qu'il puisse se familiariser avec ses vêtements.
- Ne donner **pas** à votre enfant des vêtements ou **objets de valeur** ; en cas de perte ou de vol, ceux-ci ne seront pas remboursés.
- N'oubliez pas de **comptabiliser les vêtements** que l'enfant portera durant le voyage (colonne « fourni »)
- Pour les soins médicaux, **remettre les médicaments notés au nom de l'enfant au moment du départ** avec une copie de la prescription médicale.

Veillez trouver le trousseau à remplir au dos de la feuille

N'hésitez pas à suivre l'actualité d'Océane Voyages  www.oceane-voyages.com  Océane Voyages Juniors

TROUSSEAU A titre indicatif feuillet à mettre dans la valise de votre enfant

INVENTAIRE	Conseillé (14 jours)	Fourni par la famille	Relevé à l'arrivée sur le centre	Relevé au départ du centre	Observations
Linge de corps					
Culotte ou slip	14				
Paire de chaussettes	14				
Soutien gorges, Brassières	7				
Linge de nuit					
Pyjama ou chemise de nuit	2				
Vêtements					
Pull de laine ou polaire	2				
Maillot ou tee-shirt ou polos	14				
Pantalon	2				
Survêtement	2				
Short / bermuda ou jupe / robe	4				
Chapeau de soleil ou casquette	2				
K-Way ou coupe-vent	1				
Chaussures					
Paire de chaussures confortables (marche, activités)	1				
Paire de chaussures de sport dont 1 paire usagée pour activités aquatiques	2				
Paire de chaussures aérées types sandales	1				
Chaussons	1				
Equipement de toilette					
Trousse de toilette avec savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, peigne, brosse, élastique/chouchou.	1				
Serviettes périodiques	facultatif				
Serviette de bain, Gant de toilette	2				
Crème de protection solaire (indice 30 conseillé)	1				
Mouchoirs en papier	2 paquets				
Mer et plage					
Maillots de bain	2				
Serviette de plage	1				
Divers					
Sac à dos	1				
Paire de gants (pour la via souterrata)	1				
Sac pour le linge sale	1				
Lunettes de soleil	1				
Enveloppes timbrées et libellées	2 ou 3				
Gourde	1				
Argent de poche	facultatif				
Doudou	1				

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE – Séjour « Costa Brava »

Pour que chaque jeune puisse profiter pleinement d'un agréable séjour, nous avons mis en place cette chartre du bien vivre ensemble reprenant certaines règles de vie élémentaires et nécessaires au bon fonctionnement d'un centre de vacances. Elle a pour but de garantir la quiétude du groupe, la protection des individus en toute circonstance et permettre à chacun de s'épanouir selon ses besoins et ses aspirations.

Nous veillons donc, avec la collaboration de TOUS - collectivités, parents, enfants, équipes d'encadrement et directeurs - à ce que chacun en prenne connaissance et s'engage à la respecter et à la faire respecter.

En s'inscrivant à l'un de nos séjours, chaque jeune s'engage à :

- Participer à la vie collective.
- Respecter les règles mises en place par l'équipe pédagogique et l'organisme et, notamment, les horaires ou tranches horaires définis pour la bonne marche du centre (lever, coucher, repas...), les règles de vie, le bon déroulement des activités. La mixité est interdite dans les lieux de sommeil et les relations sexuelles non admises.
- Respecter les règles de sécurité inhérentes aux activités.
- Respecter le matériel quel qu'il soit. Tout acte de vol, vandalisme, « casse » volontaire entraînera une demande de réparation financière du préjudice. Nous ne couvrirons en aucun cas ces actes et dégageons totalement notre responsabilité si une plainte était portée par les victimes à l'encontre des auteurs.
- Ne pas fumer dans les locaux, les chambres, les tentes ou l'enceinte du centre. A ce sujet, il incombera au directeur du séjour et à son équipe de définir lors d'une première réunion avec les jeunes en début de séjour, les lieux et moments de la journée où fumer sera autorisé (uniquement pour les jeunes de plus de 16 ans).
- Respecter les autres par son attitude et son langage, et notamment respecter l'équipe pédagogique, le personnel technique, les prestataires et les autres participants. Aucune forme d'impolitesse, d'agression verbale ou physique ne sera tolérée.
- Ne pas jouer le rôle de chef de bande ou de meneur dans le seul but de déstabiliser un individu ou le groupe lui-même.
- Ne pas introduire ou utiliser de produit ou objet prohibé, interdit par la loi (drogue, alcool, arme...) dans l'enceinte du centre ou à l'extérieur.

En cas de manquement ou de non respect de tout ou partie des éléments de notre chartre, l'équipe de direction du séjour et le siège assumeront leurs responsabilités afin de protéger le groupe et ils se réserveront le droit de renvoyer sur le champ celui ou celle qui en sera à l'origine.

Les parents et/ou responsables légaux ainsi que, le cas échéant, les responsables des collectivités seront alors avertis puis le retour de la personne fautive sera organisée. Tous les frais qui en découleront seront totalement à la charge des parents. Aucun remboursement ne sera effectué pour séjour non complet, quel que soit le moment où intervient l'interruption du séjour. En outre, le jeune ne sera plus accepté dans un séjour postérieur.

Dans les cas réputés graves, le siège se réserve le droit de signaler toute faute caractérisée à la police ou à la gendarmerie, ainsi qu'aux Services Départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport.

TÉLÉPHONE PORTABLE – OBJETS DE VALEUR (Téléphone, tablettes, bijoux, vêtements de marque, ...)

Il est fortement déconseillé d'emmener des objets de valeur. Tootazimut décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte. La responsabilité du directeur et de l'équipe d'encadrement ne pourra pas être engagée. Aucune déclaration auprès de l'assureur contracté par Tootazimut ne pourra être effectuée. En ce qui concerne le téléphone portable, son utilisation est encadrée. Des moments pour l'utiliser seront aménagés durant la journée et négociés avec l'équipe pédagogique dès le premier jour du séjour.

RÉSEAUX SOCIAUX

Le développement de la téléphonie mobile et de l'utilisation des réseaux sociaux entraîne parfois quelques désagréments. La liberté d'expression doit se concilier avec d'autres libertés et droits fondamentaux. Chaque jeune sera tenu responsable de ses actes.

TROUSSEAU – Séjour « Costa Brava » (A titre indicatif)

INVENTAIRE	Minimum conseillé	Fourni par la famille	Contrôle à l'arrivée sur le centre*	Contrôle au départ du centre*
K-Way ou coupe-vent	1			
Paire de chaussures confortables (marche)	1			
Paire de chaussures de sport usagées	1			
Paire de chaussures aérées type sandalettes	1			
Paire de claquettes ou tong	1			
Paire de chaussettes	9			
Pull de laine, Sweat ou polaire	2			
Tee-shirt ou chemise manches longues	1			
Tee-shirt manches courtes	8			
Short ou bermuda ou jupe	5			
Pantalon	2			
Survêtement	1			
Pyjama ou chemise de nuit	2			
Culotte ou slip	9			
Maillot de bain	2			
Bonnet de bain (obligatoire pour la piscine)	1			
Serviette de bain / de toilette / de plage	1 de chaque			
Gant de toilette	2			
Trousse de toilette avec savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, peigne, brosse.	1			
Mouchoirs en papier	2 poquets			
Petit sac à dos	1			
Crème de protection solaire (indice 50 conseillé)	1			
Chapeau de soleil ou casquette	1			
Lunettes de soleil	Facultatif			
Lampe de poche et gourde	1			
Sac en tissu pour le linge sale	1			
Sac de couchage (duvet) chaud	1			
Matelas de camping en mousse (seul élément de couchage pendant le séjour)	1			

Pour le bon déroulement du voyage et pour la sécurité de tous, un seul bagage par enfant (de préférence sac de voyage) sera accepté lors du départ.

Des masques chirurgicaux seront à prévoir pour le séjour selon les directives de l'État.
Une note à ce sujet sera rajoutée sur votre convocation avant le départ

RECOMMANDATIONS :

- Tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant et les vêtements portés le jour du départ doivent figurer sur le trousseau
- Éviter d'emmener des vêtements de marque ou objets de valeur (bijoux, portables, consoles de jeux, tablettes).
- L'argent de poche doit être mis dans une enveloppe au nom de l'enfant et sera à remettre le jour du départ au chef de convoi
- Pour tout traitement médical pendant le séjour, fournir le jour du départ l'ordonnance correspondante avec les médicaments

CADRE A REMPLIR PAR L'ANIMATEUR

Je certifie avoir vérifié le trousseau de l'enfant ci-dessus nommé. Le ____ / ____ / 20__

*NB : Le siège de Tootazimut impose à ses équipes le contrôle du trousseau à l'arrivée et au départ pour les enfants de 6 à 13 ans. Pour les plus grands, il est possible que le présent document ne soit pas pointé car Tootazimut préconise l'autonomie du jeune sur son trousseau mais laisse libre le directeur du séjour de mettre en place l'organisation de son choix.

